

LA COHESION TERRITORIALE DE L'UNION EUROPEENNE

LA POLITIQUE COMMUNAUTAIRE POUR LES REGIONS DE MONTAGNE



Parlement Européen



Direction Générale

«Politiques Internes de l'Union»



Direction B

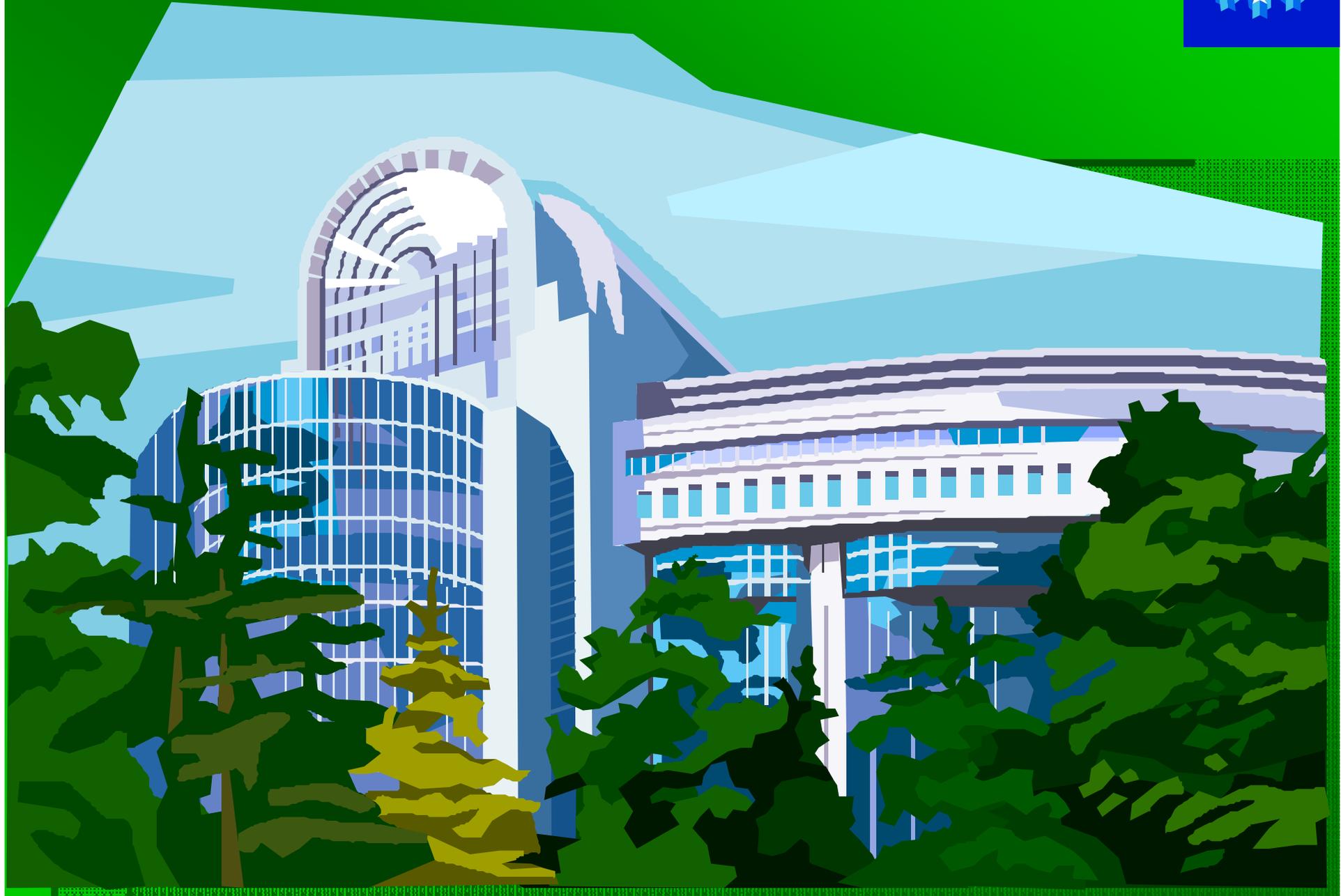
«Politiques Structurelles et de Cohésion»



***Office du Conseiller chargé des Questions
Agro-alimentaires et Forestières***



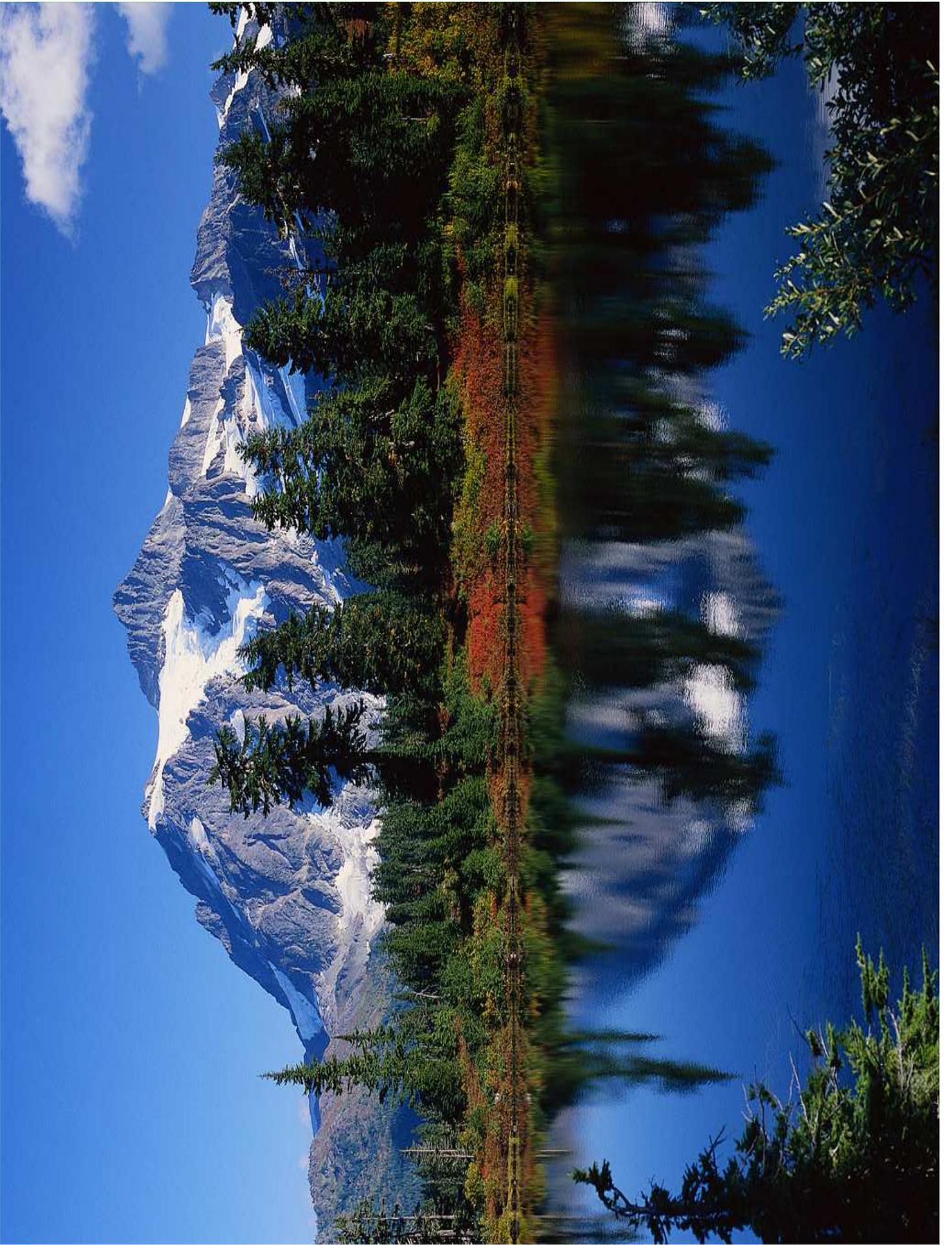
L'UNION EUROPÉENNE - 27





**«LE BONUS MONTAGNE DE L'EUROPE :
COMMENT LES COMMUNAUTÉS DE MONTAGNE ET
LA GESTION DES TERRES FOURNISSENT DES
EXTERNALITÉS POSITIVES ET LES POLITIQUES ET
OPPORTUNITÉS ASSOCIÉES»**

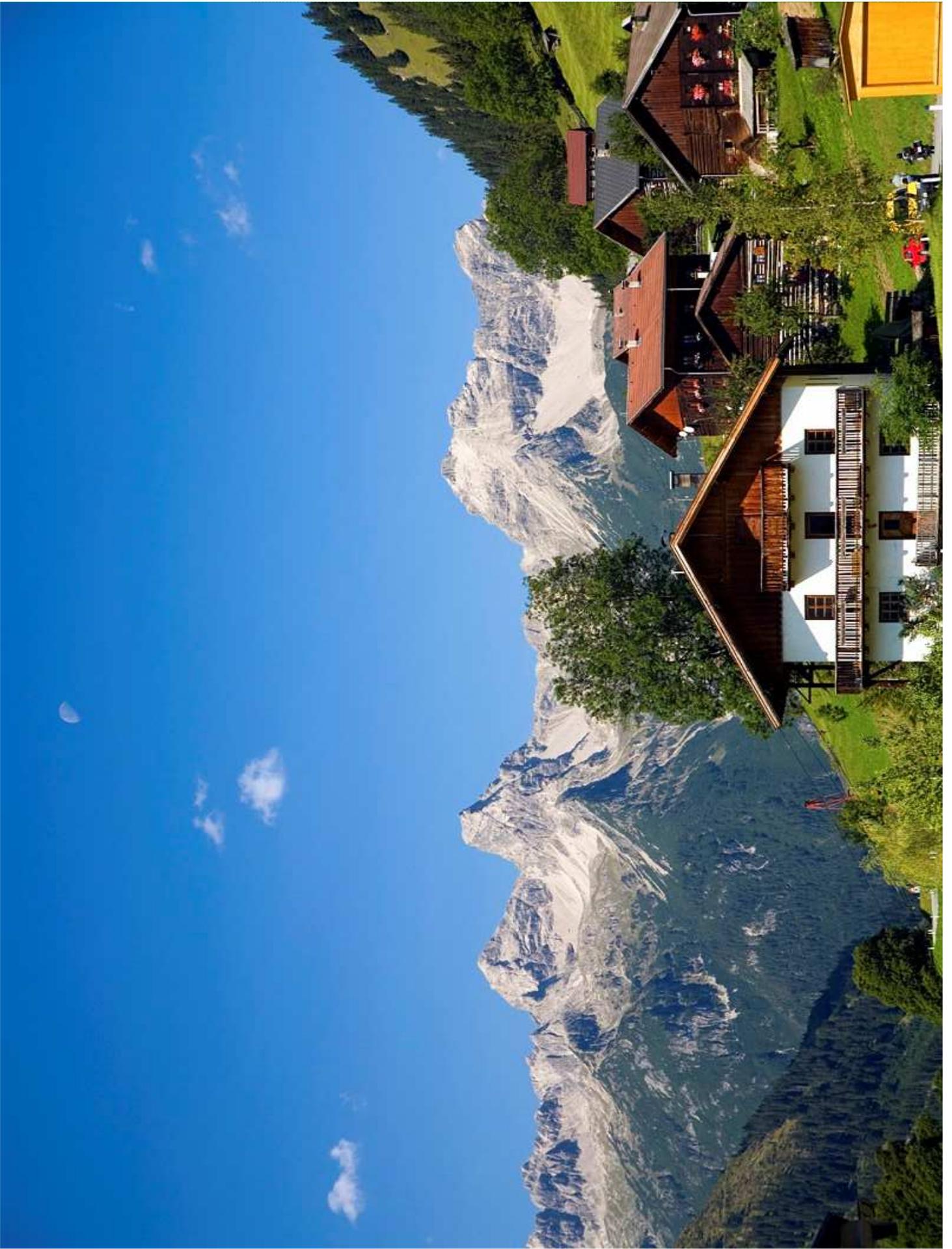
- **Conférence d' EUROMONTANA, Arantzazu,
Pays Basque, Espagne, 14-16 octobre 2009**
- **Résumé du Document de Travail B-77 FR-10-2009
contribution du Dr Angel ANGELIDIS à la Table
Ronde des Experts / Responsables Politiques, du
16.10.2009, 11h30**



LA COHESION TERRITORIALE DE L'UNION EUROPEENNE

LA POLITIQUE COMMUNAUTAIRE POUR LES REGIONS DE MONTAGNE

- **1^{ère} PARTIE: LA GEOGRAPHIE**
- **2^{ème} PARTIE: LA POLITIQUE**
- **3^{ème} PARTIE: LA THEORIE ECONOMIQUE**



1. LA GEOGRAPHIE

- Les régions de montagne constituent 40% du territoire européen et supposent presque 57% de la surface agricole utile de l'UE. Une partie importante de la surface boisée de l'UE se trouve en régions montagneuses où, en raison des conditions naturelles, les zones de forêts ne sont pas disponibles en totalité pour la récolte du bois et son utilisation commerciale. L'on estime qu'en moyenne 80 à 90 % de la surface boisée totale de l'UE est accessible, mais en Europe orientale, ce chiffre tombe souvent aux environs de 40 à 50 % seulement. Environ 1/5 de la population totale européenne habite dans des régions de montagne.

1. LA GEOGRAPHIE *(suite 1)*

- Il convient de souligner l'importance de l'agriculture y compris l'élevage (notamment l'élevage bovin et ovin) qui, bien que difficiles dans ces zones reste une des principales activités économiques praticables en montagne. En outre, le soutien efficace de l'agriculture de montagne au niveau européen, pourrait apporter une réponse valable au problème du développement économique des zones montagneuses et faciliterait alors la cohésion sociale au niveau national, mais aussi au niveau européen.

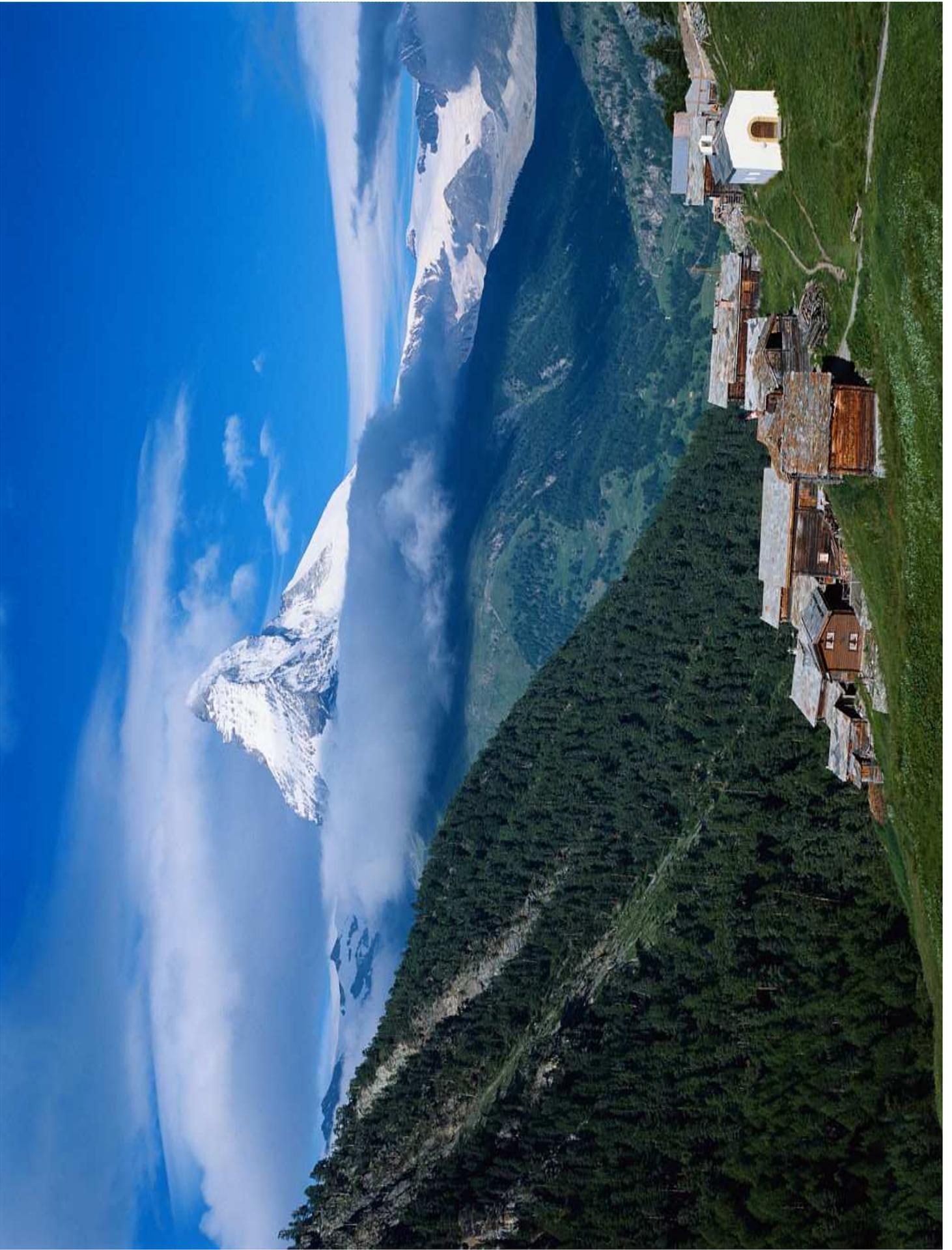
1. LA GEOGRAPHIE *(suite 2)*

Les montagnes sont un lieu propice aux forêts qui y sont moins exploitées par l'homme qu'en plaines du fait des désagréments géographiques induits par les montagnes. Une concentration assez importante des forêts existe dans les massifs montagneux européens. Une attention donnée aux activités forestières favoriserait donc inexorablement les massifs européens. La protection et la gestion durable des forêts de montagnes serait alors une source d'emploi et constituerait aussi un attrait touristique indéniable, attrait qui serait aussi profitable pour les régions montagneuses avec le développement d'emplois liés au tourisme dans ces zones.

1. LA GEOGRAPHIE *(suite 3)*

La gestion durable des forêts et des prairies montagneuses peut donc être vue comme un moyen de favoriser la cohésion territoriale en Europe.

- Il convient aussi de souligner l'importance non négligeable des massifs forestiers montagneux (terres cultivées et prairies montagneuses dans une moindre mesure) en tant que "*puits de carbone*" à la lumière des récentes velléités internationales d'enrayer le réchauffement climatique.



2. LA POLITIQUE

- Directive du Conseil n° 268/75/CE.
- Règlement du Conseil n° 1257/99/CE.
- Règlement du Conseil n° 1290/2005/CE.
- Règlement du Conseil n° 1698/2005/CE (FEADER).
- Règlement de la Commission n° 1975/2006/CE.
- Décision du Conseil n° 493/2006/CE.
- Décision de la Commission n° 2007/383/CE.
- «*Livre vert sur la cohésion territoriale: faire de la diversité territoriale un atout*», COM(2008) 616 final, SEC(2008)2550, du 06.10.2008.
- COM (2009) 161 final, du 21.4.2009.

2. LA POLITIQUE *(suite 1)*

- Résolution non législative du PE du 23.09.2008 (INI/2008/2066) *"Situation et perspectives de l'agriculture dans les régions montagneuses"*.
- Résolution non législative du PE du 23.10.1998 (INI/1998/2059) *"Une nouvelle stratégie pour l'agriculture des zones de montagne"*.
- Résolution non législative du PE du 06.09.2001 (INI/2000/2222) *"Agriculture de montagne : 25 ans d'application de réglementation communautaire "*.

2. LA POLITIQUE *(suite 2)*

- L'étude AGRI 111 FR « *Vers une politique européenne des montagnes : problèmes, impact des mesures et adaptations nécessaires* », réalisée sous la direction du Dr Angel ANGELIDIS, Chef de Division de l'Agriculture, Pêche , Forêts et Développement Rural, Direction Générale des Etudes, Parlement Européen, Luxembourg, 1997.
- L'étude « *L'Europe et la Forêt* », réalisée sous la direction du Dr Angel ANGELIDIS, Chef de Division de l'Agriculture, Pêche , Forêts et Développement Rural, Direction Générale des Etudes, Parlement Européen, Luxembourg, 1997.

2. LA POLITIQUE *(suite 3)*

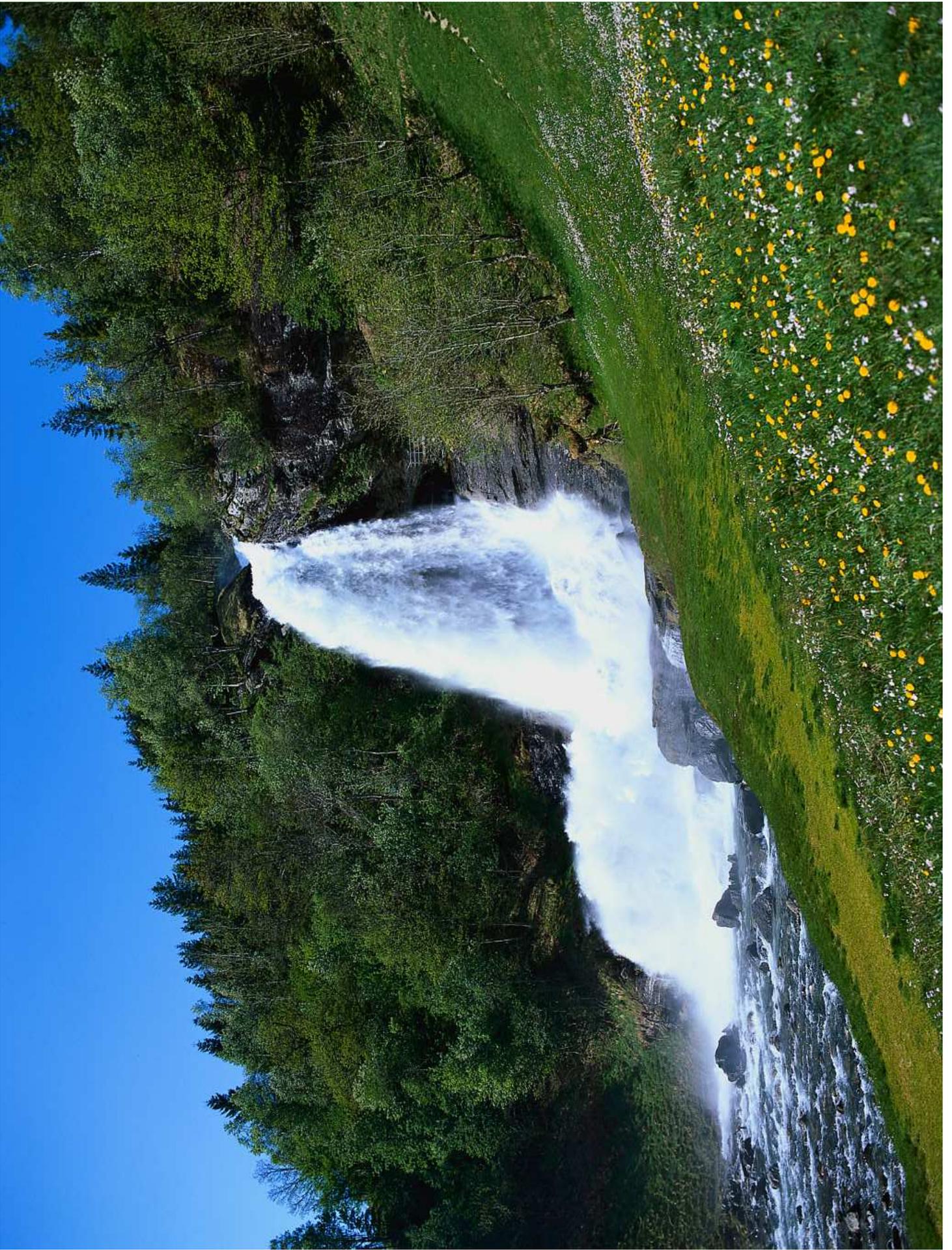
- Environ 57 % de la surface agricole totale utilisée dans l'Union européenne sont classés en tant que zone défavorisée. Cependant, en dépit de ce pourcentage important, seul un nombre limité d'exploitants agricoles bénéficient d'une indemnité compensatoire.
- En 2005, dans toute l'UE-25, 13 % de l'ensemble des exploitations agricoles, pour un total d'environ 1,4 million de bénéficiaires, ont reçu une aide au titre des différents programmes de soutien aux zones défavorisées.

2. LA POLITIQUE *(suite 3)*

- On observe entre les États membres des disparités importantes du régime d'aides ICHN dues aux différentes règles d'admissibilité mises en place au niveau national.
- Le montant des paiements varie lui aussi considérablement en fonction des disponibilités budgétaires des États membres concernés, allant de 25 à 200 Euros par hectare.

2. LA POLITIQUE *(suite 4)*

- Pour la période 2000-2006, huit milliards d'Euros ont été consacrés au programme de soutien aux zones défavorisées, soit environ 18 % du financement communautaire pour le développement rural.
- Pour la période 2007-2013, le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) lui a consacré 12,6 milliards d'Euros, soit 13,9 % du financement total et 32 % des ressources allouées à l'amélioration de l'environnement et de l'espace naturel par la promotion d'une gestion durable du territoire définie dans l'axe 2 de la politique de développement rural



3. LA THEORIE ECONOMIQUE

- Bien public
- Bien public pur
- Bien public naturel
- Bien public produit par l'homme
- Bien public mondial
- Externalité (positive/négative)
- Aménité
- Service environnemental



UNE APPROCHE NOUVELLE DES ZONES DE MONTAGNE PAR L'UNION EUROPEENNE, MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE INTEGREE DANS VISANT A RENFORCER LA COHESION TERRITORIALE

- Identifier les biens publics purs, valoriser les aménités, quantifier les externalités positives;
- Identifier les liens entre activités productives et externalités positives; Internaliser la valeur des externalités positives dans les prix des produits;
- Rémunérer les services environnementaux;
- Intégrer les préoccupations mondiales environnementales et de changement climatique dans l'agriculture et la foresterie de montagne;



FICHE D'IDENTITÉ FORESTIÈRE DE L'UNION EUROPÉENNE



- ***Au niveau mondial, les forêts couvrent environ 3.870 millions d'ha, soit 29,6% des terres émergées du globe. Plus de ¼ de ces terres se trouvent en Europe (dont 80% en Russie).***



FICHE D'IDENTITÉ FORESTIÈRE DE L'UNION EUROPÉENNE

(suite 1)

La surface forestière totale de l'UE élargie (UE-27) est d'environ 170 mio d'ha, soit un taux de boisement moyen de 41%, bien au dessus du niveau mondial. L'espace forestier de l'UE - 27 est le 6ème du monde, équivalent à celui de la Chine. Le volume du bois sur pied dans l'UE atteint les 19 milliards de m³.



FICHE D'IDENTITÉ FORESTIÈRE DE L'UNION EUROPÉENNE

(suite 2)

- *La forêt de l'UE est d'une grande diversité écologique (biodiversité). Plusieurs écosystèmes forestiers (forêt méditerranéenne, forêt tempérée, forêt boréale, forêt subtropicale et forêt tropicale) y sont représentés. La valeur écologique (flora et fauna) des forêts européennes est inestimable.*
- *Dans l'UE, environ 1/3 des zones du réseau «Natura 2000» sont localisées en forêt.*
- *85% des forêts de l'UE sont aménagées.*
- *50% des forêts de l'UE sont certifiées.*



Forêt méditerranéenne



Forêt tempérée



Forêt boréale



Forêt subtropicale



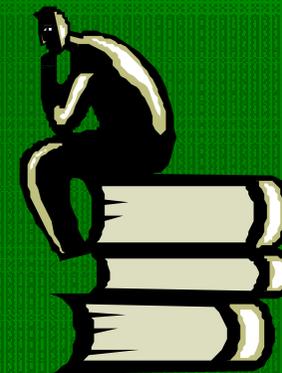
Forêt humide



FICHE D'IDENTITÉ FORESTIÈRE DE L'UNION EUROPÉENNE

(suite 3)

- *La forêt européenne bénéficie d'une longue tradition de gestion durable, fruit d'un "savoir faire" unique, issue des Grandes Écoles Forestières et aussi des Centres de Recherche Forestiers renommés dans plusieurs États Membres de l'Union.*



FICHE D'IDENTITÉ FORESTIÈRE DE L'UNION EUROPÉENNE



(suite 4)



- ***La superficie forestière européenne augmente d'environ 450.000 ha chaque année, tendance positive inverse à celle de la surface forestière mondiale, laquelle diminue à un rythme alarmant (d'environ 15 mio d'ha par année) principalement par des agressions anthropiques. Sont en premier lieu concernées les forêts tropicales (Amazonie, Sud-est Asiatique...), mais aussi les forêts boréales (Sibérie). La déforestation tropicale dégage environ 20% des gaz à effet de serre responsables du réchauffement climatique...***



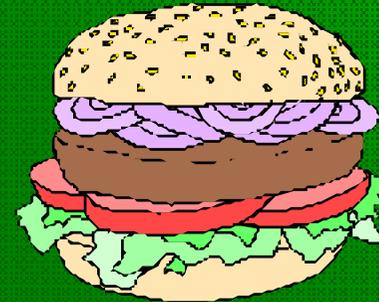
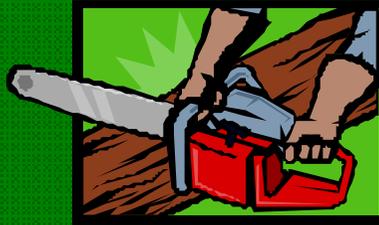
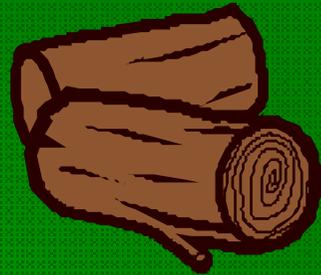
Surface forestière européenne en augmentation...



Surface forestière mondiale en diminution...



MOTIFS DE DÉFORESTATION TROPICALE



FICHE D'IDENTITÉ FORESTIÈRE DE L'UNION EUROPÉENNE

(suite 5)

- ***L'UE occupe une place prépondérante dans la production et le commerce de bois et de produits dérivés du bois au monde.***



- ***L'UE est le 2^{ème} producteur mondial de bois rond industriel derrière les USA et le 1^{er} producteur mondial de bois de sciage devant les USA.***



- ***L'UE est le 2^{ème} consommateur mondial de grumes, de sciages et de panneaux, de pâte à papier, de papiers et de cartons.***



- ***L'UE est le 2^{ème} importateur mondial de bois tropicaux derrière le Japon.***



FICHE D'IDENTITÉ FORESTIÈRE DE L'UNION EUROPÉENNE

(suite 6)

- ***En dépit de l'augmentation de l'importance du secteur forestier lors des derniers élargissements, l'Union Européenne reste globalement déficitaire dans ses échanges de bois et de produits de bois, notamment pour ce qui est du bois issu d'essences nobles.***
- ***Globalement, au niveau des espèces, les «feuillus» constituent les 55% des forêts européennes et les «conifères» les 45%. Environ 70% des forêts européennes sont «privées» et 30% sont «publiques».***
- ***Il y a actuellement plus de 15 mio de propriétaires forestiers soit trois fois plus que d'exploitants agricoles dans la Communauté. Dans l'UE élargie, la superficie forestière est supérieure à la superficie agricole utilisée (SAU).***



***Globalement, au niveau des espèces,
les «feuillus» constituent les 55% des forêts
européennes...***



...et les «conifères» 45% de celles-ci



FICHE D'IDENTITÉ FORESTIÈRE DE L'UNION EUROPÉENNE

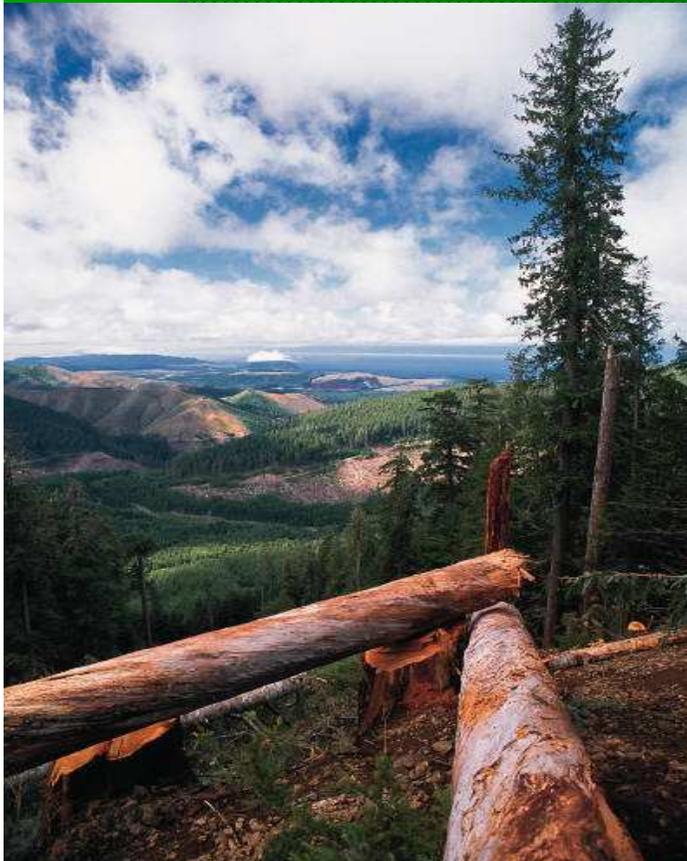
(suite 7)

- ***Avec plus de 2,6 millions d'emplois effectifs dans un demi million de petites et moyennes entreprises (PME), la filière «forêt-bois-papier» européenne représente 4,3% des emplois du secteur primaire, 3,7% des emplois de secteur secondaire et 2,2% du PIB de la Communauté.***



- ***L'UE apporte 40% de l'aide publique au développement en matière de gestion forestière durable moyennant le financement des programmes et des projets forestiers mis en œuvre au bénéfice des pays en développement (pays ACP et pays PVDALA).***

La filière «forêt-bois-papier» est un important secteur économique de l'Union Européenne



VISION SYNOPTIQUE DE LA STRATÉGIE FORESTIÈRE EUROPÉENNE

■ **BASE JURIDIQUE**

Résolution du Conseil N° 1999/C 56/01, du 15/12/1998, relative à une Stratégie Forestière de l'Union Européenne (JOCE N° C56/1999, du 26/02/1999, p. 1).

- **Remarque: la Résolution du Conseil susmentionnée a été établie sur base de la Résolution du Parlement Européen Doc. T4-0026/1997 du 30/01/1997 (JOCE N° C 055 24.02.1997, p. 0012-0022) et du rapport de la Commission qui lui a fait suite, (Cf. communication de la Commission sur une stratégie forestière pour l'Union européenne (COM(98)649 final, du 18/11/1998).**